



CCP-002294 – Maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

CCP 3 du TP-00361 AGENT DE MAINTENANCE DES BATIMENTS **RNCP35510**

2022

Nombre De Stagiaires Inscrits à l'examen : 7

Taux de réussite : 93 %

FORMATION DISPENSÉE PAR FORMATSUD DEPUIS 2018

Objectifs de la formation :

Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment

Apprendre l'autonomie et l'organisation sur un chantier

Prérequis :

Maitriser les savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire.

Public :

Tout public

Admission, modalité et délai d'accès :

Les admissions : sur dossier, en entrée permanente.

Les étapes d'admission :

- ▶ Examen du dossier, tests de positionnement et entretien individuel.

Les moyens mis en œuvre:



Le centre de formation dispose d'une salle de séances théoriques ainsi que des cabines aménagées pour la mise en pratique.

Chaque stagiaire à sa cabine et en a la responsabilité.

La formation est assurée par des formateurs experts et un référent pédagogique. Mise à disposition des produits et outillages nécessaires au déroulement de la formation. Mise à disposition d'appuis techniques.

Les étapes du programme de la formation sont expliquées de manière théorique et pratique par le formateur. Celles-ci sont ensuite appliquées en situations réelles par le/la stagiaire.

Horaires :

Le lundi : 8h30-12h00 et 13h00-17h00

Les mardis – mercredi : 8h00-12h00 et 13h00-17h00

Le jeudi : 8h00-12h00 et 13h00-16h30

Le vendredi : 8h00-12h00

Evaluations :

Le suivi pédagogique est effectué en « continu ». Un « livret de progression » est attribué à chaque stagiaire en début de formation. Celui-ci nous permet d'évaluer la progression et la compréhension du stagiaire et il est complété par le formateur grâce aux entretiens techniques individuels, QCM, mises en situation, exercices pratiques en cabine.

A l'issue de la formation, le/la stagiaire garde un exemplaire tamponné et signé de ce livret, justifiant ainsi la maîtrise acquise lors de son parcours.

Sanction de la formation :

Un « Certificat de compétences Professionnelles » est remis en fin de formation pour justifier et valider la montée en compétences.

NB : Cette formation n'aboutit pas à la délivrance d'un titre professionnel.

Le métier de « L'agent de Maintenance des Bâtiments »

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état). Ses missions sont diverses. Il est chargé d'assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre. Il établit le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réalise le dépannage dans la limite de ses compétences.

Il effectue la maintenance courante (aménagements divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc. Il travaille généralement seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés et doit avoir une connaissance des bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.).



Débouchés et suite de parcours

- Agent de maintenance et d'entretien polyvalent des locaux ;
- Agent de maintenance multi techniques immobilières ;
- Agent polyvalent d'entretien ;
- Agent polyvalent du service de maintenance ;
- Factotum ;
- Ouvrier de maintenance polyvalent des bâtiments ;
- Ouvrier qualifié de maintenance dans l'hôtellerie de plein air.

Passerelles :

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

- a) d'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;
- b) d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;
- c) des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

Blocs de compétences

Le titre professionnel est composé de 3 blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

CCP-002292 - MAINTENANCE COURANTE DES AMENAGEMENTS INTERIEURS D'UN BATIMENT = module 1

CCP-002293 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES D'UN BATIMENT = module 2

CCP-002294 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT = module 3

DÉROULEMENT

Durée de la formation : 450 heures

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel

MODULE 3 : CCP-002294 - MAINTENANCE COURANTE DE L'INSTALLATION ET DES ÉQUIPEMENTS THERMIQUES ET SANITAIRES D'UN BATIMENT

Créer un réseau d'évacuation eaux usées et eaux vannes

- 1) Identifier, sur un plan, les organes du réseau et leur position
- 2) Tracer le parcours des canalisations
- 3) Assembler les canalisations P.V.C
- 4) Gérer les déchets provenant des travaux
- 5) Evaluation

Créer un réseau domestique d'alimentation en eau sanitaire et thermique

- 6) Identifier, sur un plan, les organes du réseau et leur position
- 7) Tracer le parcours des canalisations
- 8) Façonner un tube d'alimentation en eau
- 9) Assembler des tubes d'alimentation en eau de même nature
- 10) Poser et raccorder un réseau en alimentation en eau
- 11) Gérer les déchets provenant des travaux
- 12) Evaluation

Monter et raccorder des appareils sanitaires et thermiques

- 13) Vérifier la conformité d'une livraison et identifier les différents composants d'un appareil sanitaire
- 14) Fixer un système d'évacuation sur un appareil sanitaire
- 15) Poser une robinetterie



- 16) Raccorder un appareil sanitaire
- 17) Gérer les déchets provenant des travaux
- 18) Evaluation

Etablir le diagnostic d'un dysfonctionnement sur un réseau sanitaire et thermique

- 19) Identifier, sur un plan, les organes du réseau et leur position
- 20) Identifier la cause d'un dysfonctionnement
- 21) Etablir le mode opératoire d'intervention
- 22) Evaluation

Séances transversales

Connaissance de la réglementation et de la législation concernant les établissements recevant du public(ERP)

Exploitation d'une fiche d'intervention

Certification